L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 4 JUILLET 1851.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
No 33, rue de Chartres.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil [illegible] du Conseil de la Première [illegible], et de la Commission de [illegible].

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 4 JUILLET.

Aujourd'hui, 4 juillet, anniversaire de l'indépendance américaine, nos ateliers seront fermés et l'Abeille ne paraîtra pas demain.

Nouvelles d'Europe

Le steamer anglais *Europa* venant de Liverpool est arrivé à Boston dans la soirée du [illegible]. Nous puisons les avis suivans dans [illegible] du Nord.

ANGLETERRE.

Le Parlement n'a passé aucune mesure importante depuis le vote des 300,000 livres sterling [illegible] pour la guerre contre les Cafres. Le lord chancelier en demandant ce crédit a dit que la guerre ne serait pas aussi [illegible] qu'on le pensait d'abord. Un long débat s'est engagé sur la situation des colonies. Plusieurs membres ont déclaré qu'une constitution et un gouvernement devraient être donnés au Cap de Bonne Espérance afin que la colonie fût en état de se défendre elle-même sans s'adresser à la métropole. Lord Russell a répondu que les colons du Cap, qu'ils eussent ou non des représentans spéciaux et une constitution, [illegible] ne pourraient jamais se défendre [illegible] les Cafres. L'Angleterre doit protéger [illegible] dont elle encourage l'émigration.

La chambre de commerce de Belfast et de Cork ont tenu plusieurs meetings pour prendre des mesures tendant à favoriser l'établissement d'un service de paquebots à vapeur entre New-York et Galway, en Irlande.

[illegible] à Londres de grands [illegible] pour le Congrès de la Paix qui doit [illegible].

[illegible], qui a proposé de construire un chemin [illegible] du Mississipi jusqu'au Pacifique, a [illegible] tous ses plans à la société géographique de Londres.

FRANCE.

La commission du budget a proposé de réduire de 300,000 francs les crédits accordés aux [illegible]. Elle a refusé également [illegible] une subvention à l'Opéra italien et à [illegible].

ITALIE.

[illegible] colonnes de l'armée du pape ont été [illegible] de Rome à la requête du commandant en chef des troupes françaises. Les Autrichiens [illegible] leur entrée dans les Etats pontificaux [illegible] l'autorisation du gouvernement [illegible].

PORTUGAL.

[illegible] le plus complet règne au Portugal. [illegible] pris de minutieuses précautions pour [illegible] les projets de ceux qui lui sont [illegible] a commencé à mettre à exécution [illegible] de réforme.

ALLEMAGNE.

[illegible] a été le théâtre de grandes réjouissances [illegible] de l'inauguration de la statue [illegible] le-Grand.

ARRIVÉE DE L'AFRICA.

[illegible] dépêche suivante nous a été remise à [illegible] avancée de la nuit de mercredi [illegible] paraître dans notre dernier numéro [illegible] croyons cependant devoir la publier [illegible].

New-York, mercredi, 2 juillet.

Le steamer *Africa* est arrivé avec des nouvelles de Liverpool jusqu'au 21 juin. Le coton [illegible] Le middling est coté de 5 [illegible] d'Orléans, de 6 1/2 à 6 5/8. [illegible] semaine qui s'est terminée le [illegible] à 54,000 balles dont 8,00 [illegible] spéculateurs et 8,500 destinées à [illegible]. Il a été importé pendant la semaine [illegible] balles. Le stock est de 719,000 [illegible] 568,000 de qualités américaines; l'an [illegible] à même époque, le stock était de [illegible] dont 375,000 de qualités américaines. La demande était modérée le 21, jour [illegible] du steamer.

[illegible] activité règne sur le marché du [illegible].

[illegible] monétaire n'a pas varié.

[illegible] aucune nouvelle faillite.

[illegible] de la Banque d'Angleterre [illegible] livres sterling.

[illegible] estimée à 92 1/2.

[illegible] Les farines de [illegible] 23 s. 6 d. Le blé américain est [illegible] le maïs, de 33 s. à 33 [illegible].

[illegible] commencement de chaleur que [illegible] on peut dire que l'hiver [illegible] en Angleterre.

[illegible] américaines sont languissantes. [illegible] ne se sont pas améliorées.

[illegible] des Indes est arrivé avec 250,000 [illegible].

[illegible] dans [illegible] Grande-Bretagne. [illegible].

[illegible] Magazine.

[illegible] SUR LA RÉVISION DE LA [illegible] — VIOLENTS DÉBATS.

[illegible] de la révision de la Constitution [illegible] de violents débats à l'Assemblée. [illegible] discussion le général Cavaignac a [illegible] était prêt à tirer l'épée pour s'opposer [illegible] prolongation du terme de la présidence [illegible] paroles ont provoqué le plus grand [illegible] sein de l'assemblée, désordre qui [illegible] encore à la suite d'un discours prononcé [illegible] le ministre Léon Faucher.

[illegible]—On s'attendait à voir éclater de [illegible] troubles dans ce pays. Une escadre [illegible] sur le port de Lisbonne.

[illegible] continue à persécuter les individus [illegible] politiques. Deux autres [illegible] liberté ont été exécutés.

[illegible]—Les évêques des diocèses allemands [illegible] Haut-Rhin, insistent pour l'abolition de toutes les concessions religieuses [illegible]. Ils veulent que l'Eglise domine [illegible] autorités.

[illegible]—La guerre est loin d'être terminée [illegible] du Sud de cet empire. Les [illegible] tenter à renverser du trône [illegible] régnante.

[illegible]—Les troubles survenus parmi [illegible] de la Terre de Van-Diemen prennent [illegible] caractère sérieux.

Marché au coton—Havre, 18 janvier.

[illegible] du coton de l'Atlantique est languissant. Il s'est fait 5000 balles Orléans aux [illegible] 94 francs.

[illegible] Une hausse de 2 sh. 6 d. à 3 sh. [illegible] farines—le jambon est soutenu; [illegible] 1 sh.—le sucre est ferme [illegible] Les manufactures vont [illegible]. Les consolidés, après paiement [illegible] étaient cotés 96 5/8 à 96 3/4. [illegible] dans les caveaux de la banque [illegible] surplus de 91,000 livres d'or.

[illegible] ORDONNANCE DU BUREAU DE SANTÉ.

Le Bureau de Santé s'est réuni avant-hier, mercredi, et a décrété l'ordonnance suivante, [illegible] que nous croyons devoir appeler l'attention [illegible] des familles:

[illegible] mettre à exécution les clauses relatives [illegible] publique renfermées dans la loi du 16 [illegible] dans celle du 31 mars 1851, il est ordonné [illegible] que toutes les ordures et autres [illegible] placées sur le trottoir par les propriétaires [illegible] locataires de maisons, dans les trois [illegible] de la Nlle-Orléans et à Lafayette, à [illegible] du matin au plus tôt, et qu'il sera du devoir [illegible] à qui est confié le nettoiement des rues [illegible] Orléans et de Lafayette, de faire enlever [illegible] et demie au plus tôt toutes les ordures [illegible] balayures quelconques ainsi placées devant [illegible]. Cette ordonnance sera mise à exécution [illegible] juillet 1851 et restera en vigueur jusqu'au [illegible] novembre 1851. Il sera du devoir des [illegible] surveillans de la santé (*Health Wardens*) [illegible] ce que cette ordonnance soit mise strictement à exécution et de frapper les contrevenants [illegible] décrétée par la loi."

[illegible] LIBRAIRIE DE J. B. STEEL.—M. J. [illegible] vient de transporter son magasin de [illegible] No 11, rue du Camp au numéro 60 [illegible] rue. Le nouveau local choisi par [illegible] est plus vaste que l'ancien et permettra [illegible] mettre en relief les richesses bibliographiques [illegible] dont sa maison abonde [illegible].

[illegible] il y a eu le 11 juin, [illegible], dans l'Etat de l'Arkansas, vingt-deux [illegible] par le choléra.

CHOLERA.—On lit dans le *Pionnier de l'Assomption*:

Le fléau Asiatique a positivement envahi notre paroisse.—Il serait trop long d'énumérer les plantations où il a laissé les traces de son fatal passage. Qu'il suffise de constater qu'il compte déjà dans l'Assomption quelques trente victimes.

TENTATIVE DE MEURTRE ET DE VOL.—Nous lisons dans la Bannière des Planteurs du 28 juin que le courrier qui porte la malle d'Opelousas a été attaqué pendant la nuit près de Grand Coteau. Sommé par un inconnu qui se trouvait sur la lisière d'un bois de s'arrêter, il n'en continuait pas moins son chemin lorsque l'étranger se précipita à la tête des chevaux et porta au courrier un coup de couteau. La lame rencontra heureusement une des pièces de la voiture, et au lieu de frapper le postillon à la poitrine ne l'atteignit qu'à la cuisse. Ce dernier tira de sa poche un pistolet et fit feu sur son agresseur qui battit immédiatement en retraite. Le courrier ignore s'il a blessé ou non le voleur.

LE PRÉSIDENT.—Le président Fillmore, accompagné de M. Stuart, secrétaire de l'intérieur, du commodore Powell, et de M. O. Sargent, un des rédacteurs du journal officiel, est arrivé à Norfolk le 24 du mois dernier, venant de Old Point Comfort. M. Fillmore devait se remettre en route pour Washington le lendemain en passant par Richmond.

M WEBSTER.—L'honorable secrétaire d'Etat se trouvait le 25 du mois dernier à Winchester, Etat de la Virginie. Il a dû haranguer les citoyens dans toutes les localités où il s'est arrêté.

DÉPART.—Le steamer *America* est parti de New-York le 25 du mois dernier pour Liverpool, avec quatre-vingt seize passagers, parmi lesquels se trouvait George Thompson, le célèbre abolitionniste anglais.

CONNECTICUT.—C'est en vain que la Législature du Connecticut a cherché à élire un sénateur au Congrès des Etats-Unis. Toutes les épreuves ont échoué. Enfin le 25 juin, après trois nouveaux scrutins de ballotage qui n'ont pas eu plus de résultat que les précédens, les Chambres ont ajourné indéfiniment l'élection.

SINISTRE.—On écrit de Memphis, à la date du 24 juin, que le steamer *Countess*, ayant essuyé des avaries, a coulé bas à l'extrémité de l'île No 66.

ARRIVÉE DE L'HERMANN.—Le steamer américain *Hermann* est arrivé à New York le 1er de ce mois.

CHRONIQUE LOCALE.

1ERE COUR DE DISTRICT.—L'affaire de Julia Brown, accusée d'avoir tenu secret la naissance d'un enfant, a été appelée hier devant cette Cour et renvoyée au 17 courant, à cause de l'absence de plusieurs témoins importants, entr'autres la femme de couleur chez laquelle l'accusée demeurait. Le juge ayant été informé que ce témoin se cachait, a ordonné au shérif de s'emparer de sa personne, et de la tenir en prison jusqu'au jour du jugement. Cette femme a en conséquence été arrêtée et est maintenant détenue.

W. F. C. Duplessis a fait hier un affidavit devant le recorder Génois, par lequel il accuse Wm Abell de lui avoir volé trois violons et un violoncelle. L'affaire sera prochainement examinée.

ASSAUT AVEC UNE ARME DANGEREUSE.—Farg-Ali Duhamel a été arrêté hier dans la Première Municipalité, sous l'accusation d'avoir blessé avec une arme tranchante le nommé Jean Faurie. L'accusé attend en prison l'examen de son affaire.

VOL.—Rebecca, servante de B. Secleman, a été accusée hier devant le recorder Génois, d'avoir volé des marchandises dans la maison où elle était employée. L'affaire sera appelée sous peu.

— O. Doyle, accusé d'avoir le 25 du mois dernier, coupé le nez au nommé J. Fitzgerald, a comparu hier devant le recorder Caldwell qui l'a envoyé à la Première Cour de District.

Bridget Collegan a été envoyée hier par le recorder Caldwell, à la 1ere Cour de District, pour avoir volé une couverture au corps de garde de la 2de Municipalité.

FEUILLETON.

Courrier de Londres.

LA SOCIÉTÉ ANGLAISE.

Les Femmes de Paris et les Femmes de Londres.

LONDRES, juin.

C'est l'opinion d'un assez grand nombre que le fait de l'exposition universelle de Londres ne modifiera en rien le caractère, les mœurs, les habitudes de nos voisins, et que lorsque l'océan d'étrangers dont les flots inondent en ce moment les rues et les places de la métropole anglaise se sera retiré, il ne restera qu'un peu plus d'or et d'argent dans les poches des habitans. L'insulaire, en effet, résiste de toutes ses forces à l'influence des usages qui règnent de l'autre côté du détroit, et si commercialement il est pour la pratique du libre échange, au point de vue moral, il est entièrement opposé à l'exportation continentale. C'est ce qui explique la physionomie propre et originale du peuple anglais, dans ce dix-neuvième siècle où la plupart des autres nations ont un certain air de parenté.

Cependant, si je tiens compte des phénomènes qui se produisent depuis quelques jours dans ce monde privilégié qu'on nomme ici la *nobility* et la *gentry*, je dois supposer que l'irruption des *Frenchmen* laissera quelques traces et que les vieux *us* britanniques recevront plus d'une atteinte. Croirait-on qu'à l'heure où je cris, ces maisons de Londres protégées par des grilles et qui ressemblent à des prisons en miniature, s'ouvrent aux visiteurs? *L'at home* est envahi, le sanctuaire est profané, des visages barbus se montrent pour la première fois dans ces splendides salons qui n'avaient vu jusqu'à ce jour que les blanches épaules des ladies et la figure mathématique des raides gentlemen. Est-ce une conversion subite? est-ce une amabilité avec préméditation? n'est-ce que de la curiosité? Je ne sais que répondre. Toujours est-il que baronnets, comtes, marquis et ducs semblent s'être donné le mot pour accabler les *strangers* de lettres d'invitation.

Le *stranger*, ordinairement si mal vu à Londres, est devenu tout à coup le lion de la saison. La barbe est accueillie avec le plus charmant sourire, et la moustache elle-même ne provoque plus de la part des jeunes miss l'exclamation mal sonnante de *shocking*.] Enfin, quelque étrange que l'innovation puisse paraître au premier abord, l'aristocratie ne dédaigne pas d'inviter à ses *conversazione* les feuilletonistes de la France et d'Allemagne.

Pour qui connait la position presque subalterne des journalistes en Angleterre, n'est-ce pas là toute une révolution! Ici les hommes de la presse ne comptent pas individuellement: on les paye et on les ignore. Dans ce singulier pays, où la liberté presque absolue fonctionne régulièrement à côté de la plus inexorable inégalité, il manque à la profession de journaliste la tyrannique contrôle de la *respectability*. En France, au contraire, où domine l'esprit d'égalité, mais où la liberté a tant à conquérir pour être au niveau de la liberté anglaise, tout homme vaut par lui-même, par son talent, par ses qualités, et quelquefois par ses défauts. Quand un journaliste s'appelle Thiers ou Marrast, il devient ministre ou président d'une grande assemblée. Chez nous, depuis l'établissement du gouvernement constitutionnel, le journalisme politique a été, en quelque sorte, l'antichambre du salon parlementaire. Il n'en est pas ainsi de ce côté de la Manche: on vit et on meurt journaliste, comme dans l'armée on vit et on meurt sous-officier. L'homme attaché à la presse est quelque chose comme un être déclassé; il n'appartient ni à la noblesse, ni au commerce, ni au peuple. Il est journaliste, c'est dire qu'il est très rétribué et estimé médiocrement. Un salon aristocratique acceptera son opinion et subira le jugement qu'il porte sur les choses et sur les hommes, mais il n'accepte jamais sa personne. Cette anomalie se reproduit dans tous les détails de la vie anglaise.

Bien nous avons fait, comme on voit, nous autres feuilletonistes qui voulons examiner de près l'engrenage de cette machine compliquée qui se nomme la société britannique, de venir à Londres pendant l'exposition. Il y a en ce moment une sorte de trêve de préjugés. Personne n'est dupe, s'il faut tout dire, de ce laisser-aller de circonstance; l'aristocratie ne jette pas sa morgue par dessus les moulins, elle l'ajourne à six mois. C'est déjà quelque chose. Pendant ces six mois, que de traits à saisir! que de secrets à surprendre! que de perspectives où s'égarer! Et puis, d'ailleurs, qui nous assure que ces lords et ces gentlemen dont l'orgueil nous propose comme la perfection des relations sociales le despotisme de leurs conventions, ne subiront pas, en quelque mesure, l'influence de ces étrangers qu'ils prétendent soumettre? Qui sait si le régime britannique soutiendra, sans broncher, le choc de toutes ces nations et si le continent ne posera pas enfin son sceau victorieux sur cette île où lutte à forces égales la lumière et l'ombre, la barbarie et la civilisation?

L'Angleterre, nul ne l'ignore, a, au plus haut degré, la vertu de la lutte et de la persévérance. Elle combattra longtemps avant de se rendre, et déjà les puritains de ce pays, en présence de l'irruption qui commence, se préparent à vaincre, dans la crainte d'être vaincus. Je ne citerai qu'un exemple: Hier, à une table d'hôte, un ministre protestant auprès duquel le hasard m'avait placé, me disait: "Une société charitable vient de se former pour propager la Bible parmi les étrangers arrivés à Londres. Voulez-vous me donner votre adresse? j'aurai l'honneur de vous envoyer une Bible demain matin." Et comme je me récriais sur cette prétention propagandiste, il ajouta tranquillement: "Vous n'avez entendu jusqu'à ce jour que la parole des hommes; il est temps que vous écoutiez la parole de Dieu. Je vous enverrai une Bible, et si vous la refusez, je vous la renverrai jusqu'à ce que vous l'acceptiez de guerre lasse." Devant une semblable obstination, un homme bien élevé n'avait qu'à s'incliner et à transporter la conversation sur un autre terrain. Je dois ajouter que j'avais obstinément refusé de donner mon adresse au révérend. Précaution inutile! le lendemain matin, je recevais une Bible magnifiquement reliée et qui, je le crains bien, ne me convertira pas à l'anglicanisme.

Mais je rentre dans le programme des fêtes données en l'honneur des nouveaux arrivans. Vendredi dernier, je me suis rencontré chez lord A.... avec quelques-uns de mes confrères de la presse parisienne. Lord A... est sans contredit l'un des hommes les plus aimables et les plus avancés de son pays. "Vous nous avez jugés un peu sévèrement, me disait-il, mais vous n'avez peut être pas tout à fait tort. Seulement, les défauts que vous reprochez à notre nation, je suis tenté, pour ma part, de les reprocher également à la vôtre. La haine du peuple anglais pour la France se retrouve dans le peuple français pour l'Angleterre. Et cela doit être ainsi, malheureusement, tant que les deux pays voudront absolument jouer, chacun de son côté, le premier rôle dans le monde. Les autres peuples de l'Europe se contentent d'être des peuples; nous voulons, nous, Anglais et vous Français, être le premier des peuples. Nous ressemblons à deux ténors qui se disputeraient la suprématie devant le public; et ce qui m'étonne le plus dans tout ceci, c'est que l'Europe ne se moque pas de nous." Le raisonnement de lord A... ne manque pas d'une certaine justesse. La haine séculaire des deux nations ne peut, en effet, s'expliquer que par l'esprit de rivalité qui domine chez l'une et chez l'autre, et je me souvins alors de ce mot du plus spirituel Français de l'Allemagne, Henri Heine: "Quand j'étais à Londres, dit-il dans ses récits de voyage, j'entendais toujours les Anglais faire l'éloge des Allemands, et j'étais humilié. Il faut que l'Angleterre craigne bien peu l'Allemagne, pour lui accorder tant de louanges."

Dans cette soirée, ou plutôt dans cette *conversazione*, comme on dit ici (la langue anglaise est une véritable langue macaronique,) je pus facilement juger de la différence qui existe entre l'esprit du monde parisien et l'esprit de la société de Londres. A Paris, l'esprit est un don naturel; toutes les Parisiennes semblent avoir eu pour marraine une fée bienfaisante, qui leur a donné en partage la grâce, l'élégance et une certaine connaissance superficielle. Elles sont si riches en naissant qu'elles ne se préoccupent nullement d'augmenter leur fortune; elles la dépensent au contraire en menue monnaie dans ces conversations où quelques mots spirituellement accentués donnent tout de suite à la pensée un certain tour original. Ici, rien de tout cela. L'esprit anglais a besoin d'être défriché. Mais il faut se hâter d'ajouter qu'on défriche avec le plus grand soin ce terrain inculte et qu'on y sème le plus pur froment des connaissances littéraires et scientifiques. Ainsi, pas d'éclat dans l'expression, nulle coquetterie dans la tournure de la phrase, mais beaucoup de bon sens et des connaissances étendues, tel est le fonds ordinaire de la conversation parmi les femmes. A Londres, l'esprit s'apprend comme tout le reste. Ces jeunes miss aux roses et si souriantes, elles connaissent l'histoire et la géographie comme un vieux professeur; elles ont étudié la botanique, la physique et la chimie. Ces ladies dont les éblouissantes épaules se confondent avec le satin de leurs robes vont, pour peu que vous les mettiez sur la voie, vous parler la langue de Cicéron et vous démontrer que vous avez perdu votre temps au collége. J'ai vu là une très jeune femme d'une grande beauté qui savait le grec. En contemplant cette suave apparition, qui semblait sortir d'un nuage de dentelles et de fleurs, il n'est pas un d'entre nous qui ne fut tenté de s'écrier comme le personnage des *Femmes savantes*:

Ah! pour l'amour du grec, souffrez qu'on vous embrasse!

Nous sommes si peu habitués, nous autres Français, à l'application de cette éducation solide, que nous sommes tout de suite disposés à crier à la pédagogie et au *blue stocking*; il n'en est rien pourtant, le *bas-bleu* existe à Londres comme ailleurs, mais pas plus qu'à Paris ou qu'à Berlin. Les femmes de la société anglaise, il faut leur rendre cette justice, ne cherchent pas, au contraire, à étaler leurs connaissances. Elles ont l'esprit cultivé, et, à l'occasion, elles s'en servent, surtout quand elles causent avec des étrangers, parce qu'elles se sentent moins retenues dans le lien des conventions qu'avec leurs gourmés compatriotes; mais, comme l'éducation est la même toutes toutes, nulle ne peut songer à tirer vanité d'une intelligence acquise qui est également le partage des autres. De là cette simplicité charmante et en même temps cet intérêt soutenu qu'offre aux étrangers la conversation des femmes en Angleterre.

Les Françaises ont encore, de plus que les Anglaises, une élégance de manières et une grâce native qui se rencontrent surtout à Paris. Cependant, il ne faudrait pas se maintenir dans cette erreur généralement répandue chez nous, que les femmes de la Grande-Bretagne ressemblent toutes plus ou moins au type grotesque que la féconde imagination de nos vaudevillistes a immortalisé dans les *Anglaises* pour rire. Mlle Boisgonthier en milady n'est pas plus vraie que M. Levassor en gentleman. Si je ne craignais d'être accusé de partialité, je dirais que la femme complète est l'Anglaise qui a été élevée sur le continent. Elle réunit alors à l'amabilité, au naturel et à la désinvolture, ces qualités essentiellement parisiennes, les qualités solides de l'esprit anglais. Un grand nombre de femmes appartenant à l'aristocratie sont élevées en France; aussi, est-ce dans cette classe de la société britannique qu'on remarque le moins de préjugés à l'endroit des *Frenchmen* et de leur nation.

EDMOND TEXIER.

PROCÈS BOCARMÉ.—LA NICOTINE.

Le procès dont les débats dramatiques se déroulent depuis quelques jours devant nos lecteurs a fixé au plus haut degré l'attention générale sur la substance à l'aide de laquelle le crime aurait été consommé. Nous croyons donc qu'on lira avec intérêt la note suivante que nous avons rédigée d'après les ouvrages les plus récens, entre autres ceux de MM. Orfila, Pelouze et Regnault:

La nicotine est le principe essentiel du tabac; c'est elle qui lui donne son odeur et ses propriétés actives, et en particulier la propriété d'exciter la muqueuse nasale. Aussi les tabacs à priser, ceux de la Virginie et du Lot, sont ceux qui en renferment le plus.

La nicotine s'extrait par la distillation des feuilles de tabac, sous la forme d'un liquide oléagineux, limpide, incolore, tant qu'on le conserve dans des tubes fermés, mais prenant peu à peu une couleur brune foncée quand on la laisse exposée à l'air. Il a une saveur brûlante, une odeur âcre qui rappelle celle du tabac et qui est tellement pénétrante que quelques gouttes suffisent pour la répandre dans une pièce.

Cette substance se dissout dans l'eau, se mêle avec l'alcool; les huiles grasses et les essences. Elle n'entre en ébullition qu'à 250° et commence alors à se décomposer. Exposée à l'air, elle s'y altère promptement, en absorbe l'oxygène et se change en une matière brune, d'aspect résineux.

Le tabac, comme nous l'avons déjà dit, contient des proportions assez fortes, mais variables de nicotine. Par le procédé de M. Schlœsing, le dernier auteur qui se soit occupé de cette substance et qui en a fait mieux connaître les propriétés chimiques, on a pu retirer 400 grammes de nicotine de 10 kil. de Virginie.

Voici les quantités obtenues au laboratoire de la manufacture de Paris:

Tabac de Virginie séché à 100°	6,87 de nicotine 0/0	
— du Lot	—	7,96
— du Lot et Gar.	—	7,34
— du Nord	—	6,58
— du Pas de-Calais	—	4,94
— d'Alsace	—	3,21
— de Maryland	—	2,29
Cigares à 15 c.	—	2,00
Tabac en poudre	—	2,04

La nicotine est un poison des plus violens, dont l'action sur l'économie animale, par son intensité et ses effets, peut être comparée à celle de l'acide prussique. Deux ou trois gouttes appliquées sur la langue d'un chien suffisent pour lui donner des vertiges et des mouvemens convulsifs, et le jeter dans un état très-alarmant, dont il parvient cependant à sortir et la guérison s'opère. Mais si la dose du poison est portée seulement à cinq ou six gouttes, la mort arrive au bout de dix ou douze minutes au milieu de légers mouvemens convulsifs.

Jusqu'à présent, la nicotine n'a servi qu'à des expériences de laboratoire; on ne l'a jamais employée dans un but coupable, et tout permet d'espérer que c'est le dernier moyen auquel on aurait recours pour consommer un crime. Les propriétés que nous venons de rappeler, la difficulté de l'extraire, et la difficulté plus grande encore de s'en procurer de toute préparée, doivent mettre à l'abri des craintes qu'ont pu concevoir des esprits timorés.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Steamship Pampero, Wells, pr Galveston.
Navire Berkshire, Williams, pr Boston.
Sewall, Merton, pr New York.
Germania, Wood, pr New York.
Barah Purington, Purington, pr Boston.
Goelette Oregon, Tresis pr Tampico.
Patsalaga, Milligan, pr Pensacola.
Wm H Gatzmer, Tresca, pr Tampa Bay.
Jenny Lind, Nicol, pr Mobile.
Brazos, Lambert, pr Chagres.

—ARRIVÉS HIER.—

Navire Eastern Queen, Ross, de Liverpool.
Medora, Vinal, de Boston.
Granada, Batchilder, de Liverpool.
Atlantic, Rose, de New York.
Goelette Jane Elizabeth, Simons, de Belize Hon.
Isbon, Peterson, de Mobile.
Visitor, Perry, de Pensacola.
Mystic, Smith, de Pensacola.
Powhattan, Caro, de Pensacola.
Madora, McNeil, de Tampa Bay.

☞ Pour les steamboats, voir notre partie anglaise.

Au bas du fleuve et montant:
Goelette Bonita, et un brick français—nom inconnu.

(*Par le Télégraphe de la Balise.*)
Passe Sud-Ouest,
2 juillet, 3 heures P. M.

A. M. G M Lucas—Brick Prince Adalbert, de Bordeaux, est arrivé.
7 heures P M—Brick Sylvester, de Bordeaux, est arrivé.

LE DOCTEUR BOUANET a transféré son domicile rue de la Douane, 189, entre Bourbon et Dauphine. 1juil—3m

ISAAC HOBBS, de Boston; ROBT. B. AUCOIN et OMER GAILLARD, tous deux de la Nouvelle-Orléans, ont formé une association sous la raison et firme de J. HOBBS & CO. Ils informent leurs amis [illegible] comme constructeurs [illegible] par le [illegible] 1juil—3m

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ Nº UN.

Séance extraordinaire de mercredi 2 juillet 1851.

Le Conseil s'est réuni ce jour sur une convocation du maire.

Les membres présens sont — L'honorable Joseph Génois, Recorder et Président.

MM. les aldermen Blake, J. Bénit, Barthe, Victor Bénit, Derbès, Fabre, Laughlin, Pecquet, Peire et Richardson—10.

Absens—MM. les aldermen Bonneval, Hagan, Lanata et Ramos—4.

MM. les aldermen Clark et Giquel sont en congé—2.

Sur motion, le Conseil décide que le procès verbal de la dernière séance ne sera point lu et autorise le Président à le signer.

Le message suivant transmis par le maire a été lu:

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
2 juillet 1851.

M. le Président et Messieurs les membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs—Je vous ai fait convoquer à la requête du comité de finances. Ces messieurs vous expliqueront le but de la réunion.

Je suis avec respect, messieurs,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

M. Blake ayant fait connaître le but de la réunion, soumet la lettre suivante, de M. Robert Preaux, avocat de la municipalité.

Nlle-Orléans, 2 juillet 1851.

M. P. N. Blake, alderman de la Municipalité No Un.

Mon cher monsieur,

Mon opinion n'a pas été demandée quant à la légalité de l'ordonnance du Conseil Général, imposant un nouveau droit de quayage, sur ce fait que les aldermen n'étaient pas en nombre suffisant lorsqu'ils ont persisté sur l'adoption de cette ordonnance, nonobstant le veto du maire.

Sur ce point seulement, je partage l'opinion de mon ami M. E. Hunt, l'avocat de la Municipalité No Deux, et je suis d'avis que les deux tiers des membres élus de ce corps auraient dû être présents lorsqu'ils ont persisté et ont passé l'ordonnance en dépit du veto du maire.

En conséquence, je considère l'acte du Conseil Général nul et non avenu, et l'ordonnance comme n'étant pas adoptée.

Je suis avec respect,
Votre obéissant serviteur,
[signé] ROBERT PREAUX,
Avocat de la Municipalité No Un.

M. Laughlin présente les résolutions suivantes:

Résolu que le Conseil de la Municipalité No Un approuve le veto du maire au sujet de l'ordonnance du Conseil Général en date du 13 juin dernier.

Résolu que le Conseil approuve également la mesure prise par le Conseil de la municipalité No Deux, dans sa séance d'hier soir, autorisant les Collecteurs à percevoir les revenus, d'après l'ordonnance passée pour l'année 1851, et les Collecteurs de la municipalité No. Un sont et demeurent autorisés à faire la collecte des droits de wharfage conformément à la dite ordonnance, attendu que MM. Preaux et Hunt, les conseillers légaux, ont déclaré que la dernière ordonnance est illégale.

Résolu que le Conseil de la Municipalité No. Un ayant confiance dans la sagesse et la capacité du Conseil Général, espère que ce Corps ne fera rien pour diminuer le revenu en réduisant les revenus, et qu'à sa prochaine séance il abrogera la dite ordonnance du 13 juin [illegible] [illegible] 1851.

M. Fabre présente le substitut suivant:

Résolu que le Conseil de la municipalité No Un considère comme légale l'ordonnance du Conseil Général établissant un nouveau droit de quayage—Il est bien entendu que cette ordonnance est déclarée légale, seulement en ce qui regarde le montant des droits de quayage.

Résolu qu'il sera nommé un comité de trois membres, chargé de voir les membres du Conseil General dans le but d'obtenir l'abrogation de la dite ordonnance, attendu qu'elle est inopportune.

M. Barthe fait la motion que toute cette affaire reste déposée sur le bureau, sujette à l'appel du Conseil.

Cette motion est rejetée par le vote suivant:
Pour l'adoption, MM. Barthe et Derbès, 2.
Contre l'adoption, MM Blake, J. Bénit, Victor Bénit, Fabre, Laughlin, Pecquet, Peire et Richardson, 8.

Sur motion de M. Derbès, le Conseil prend en considération section par section les résolutions du substitut offert par M. Fabre.

La première résolution est rejetée par le vote suivant:
Pour l'adoption, MM. Barthe et Fabre, 2.
Contre l'adoption, MM. Blake, J. Bénit, Victor Bénit, Derbès, Laughlin, Pecquet, Peire et Richardson, 8.

Sur sa demande, M. Fabre retire sa seconde résolution.

M. Pecquet présente alors comme substitut aux résolutions offertes par M. Laughlin, la résolution suivante:

Résolu qu'il sera nommé un comité de trois membres chargés de voir les membres du Conseil Général dans le but d'obtenir l'abrogation de la dite ordonnance, attendu qu'elle est inopportune.

Cette résolution est rejetée par le vote suivant:
Pour l'adoption, MM. Barthe, Derbès, Pecquet et Richardson, 4.
Contre l'adoption, MM. Blake, J. Bénit, Victor Bénit, Fabre, Laughlin et Peire, 6.

Le Conseil suspend l'action du règlement pour permettre à M. Derbès faire la motion que toute cette affaire reste déposée sur le bureau, sujette à l'appel du Conseil.

Cette motion est rejetée par le vote suivant:
Pour l'adoption, MM. Barthe, Derbès et Richardson, 3.
Contre l'adoption, MM. Blake, J. Bénit, Victor Benit, Fabre, Laughlin, Pecquet et Peire, 7.

Sur motion, le Conseil prend en considération section par section les résolutions présentées par M. Laughlin.

La première résolution approuvant le veto du Maire est rejetée par le vote suivant:
Pour l'adoption, MM. Blake, J. Bénit, Victor Bénit, Laughlin et Pecquet—5.
Contre l'adoption, MM. Barthe, Derbès, Fabre, Peire et Richardson—5.

La voix prépondérante du président—1.
Le motif suivant est soumis au Conseil.
"Nous votons contre l'adoption de cette résolution parce que nous n'avons pas le droit d'approuver ou de désapprouver un veto du maire, lorsqu'il a trait à une résolution adoptée par le Conseil Général.
(Signé)
J. L. FABRE,
E. BARTHE,
A. DERBES,
H. L. PEIRE,
E. RICHARDSON.

Sur la seconde résolution, M. Blake présente le substitut suivant:

Considérant que dans l'opinion des avocats des municipalités Nos Un et Deux, la dernière ordonnance du Conseil-Général établissant un nouveau droit de quayage, est illégale par rapport à la manière dont elle a été adoptée:

Résolu que les collecteurs des droits de quayage sur navires et bateaux à vapeur, sont requis de prélever les dits droits de quayage d'après l'ancienne ordonnance.

M. Barthe fait la motion d'amender cette résolution en ajoutant: "Il est bien entendu que les dits "collecteurs sont exonérés de toute responsabilité, "en exécutant la dite résolution."

Cet amendement est rejeté par le vote suivant:
Pour l'adoption, MM. Barthe et Peire—2.
Contre l'adoption, MM. Blake, J. Bénit, Victor Bénit, Fabre, Laughlin, Pecquet et Richardson—7.

Sur motion, le substitut présenté par M. Blake, est adopté par le vote suivant:
Pour l'adoption—MM. Blake, J. Bénit, Vor Bénit, Laughlin, Pecquet et Peire—6.
Contre l'adoption—MM. Barthe, Derbes, Fabre et Richardson—4.

Sur sa motion le Conseil permet à M. Laughlin de retirer sa 3me résolution.

Une motion d'ajournement est faite et perdue.

Le Conseil suspend l'action du règlement pour permettre à M. Pecquet de présenter la résolution suivante qui est référée au comité des incendies:

Résolu que le maire est et demeure autorisé à acheter un certain lot de terre et les améliorations qui se trouvent dessus, pour y placer la case à pompe de la compagnie des pompiers Red Rover No 18, pourvu que le prix n'excède pas la somme de $1,500.

Résolu que pour le paiement dudit lot de terre le maire est autorisé à émettre un mandat de $4,349 portant 8 pour cent d'intérêt par an.

Le Conseil suspend l'action du règlement pour permettre M. Fabre de présenter une lettre de M. A. Morphy, demandant la permission de couvrir en bardeaux sa maison qu'il fait réparer au coin des rues Dumaine et Bourbon.

Sur motion, il est résolu que le Conseil de la municipalité No Un permet à M. A. Morphy de faire couvrir en bardeaux la maison qu'il fait réparer au coin des rues Dumaine et Bourbon.

Sur motion le Conseil s'ajourne à lundi prochain 7 du courant, à 6 heures P. M.

JOSEPH REYNES,
Secrétaire.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 3 JUILLET 1851.

Les nouvelles reçues par l'Africa, annonçant une hausse de 1/8 d. à Liverpool, n'ont produit aucun effet sur notre marché au coton. Les demandes de la journée ont été calmes, et il ne s'est vendu que 1,800 balles à 7 3/4 et 8 3/4 cts pour le middling et 9 @ 9 1/4 cts la liv. pour le good middling. Les transactions de la semaine se sont élevées à 14,300 balles parmi lesquelles 1,500 se sont vendues samedi, 3,500 lundi, 6,000 mardi, et 1,800 hier. La plus grande partie de ces cotons ont été pris pour l'Angleterre.

Le marché au sucre a été très calme; il ne s'est vendu que quelques lots au détail.

Le marché au tabac est languissant; les ventes de la semaine n'ont pas excédé 250 boucauts aux anciens prix. Lugs, 3 3/4 @ 5 1/4—feuilles, inférieur @ commun, 5 3/4 @ 6 1/2—fair @ fine, 6 3/4 @ 8 1/4—choix, 8 3/4 @ 10 cts la liv.

Le marché aux farines a avancé pendant la semaine de 25 @ 37 1/2 cts. 8,500 barils se sont vendus dans la semaine. Nous quotons l'Ohio et l'Indiana à $3 50 et 4 25. Le maïs n'a subi aucun changement; 3,500 sacs se sont vendus de 30 @ 60 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas changé; le mess porc se vend à $14 et 14 50. Le bacon a été en bonne demande à 8 et 8 3/4 cts pour les côtés et 6 @ 6 1/2 cts pour les épaules. Il ne s'est fait aucune transaction importante dans le bœuf ni dans la graisse.

Le whiskey a été assez ferme. Le rectifié s'est vendu à 18 1/2 cts le gallon.

Le change a été calme. Sterlings, de 108 3/4 @ 110 3/4—Paris, 5f 15 @ 5f 00—Traites sur New-York, à 60 jours, 1 3/4 @ 2 1/4 pour cent d'escompte—Checks, 1/4 pour cent d'escompte @ 1/4 pour cent de prime.

Le fret pour Liverpool—3/8 d. pour le coton.

AVIS—La vente de livres faite par N. Vignié, les 30 juin, 1er et 2 juillet est suspendue jusqu'à samedi, 5 courant. Elle aura lieu à sept heures précises du soir.

Nota—Les livres achetés aux ventes précédentes et non payés d'ici au 5, seront revendus pour compte de qui il appartiendra. 4juil—2

COURS DE MAGNETISME.

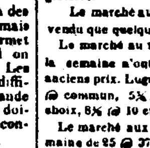

La Société Magnétique de la Nelle.-Orléans, dans le but d'accélérer davantage la propagation d'un grand bienfait, continuera ses séances tous les lundis, dans la soirée, chez son président, rue Conti, No 96; expositions théoriques, et démonstrations pratiques sur des sujets impressionnables, ou sur des malades.

☞ Ne seront admises que les personnes qui se seront fait inscrire d'avance—Leçons particulières à qui le désirera. 1juil

NOURRICE A LOUER.

UNE NEGRESSE de vingt-cinq ans, parfaitement saine et nouvellement accouchée; cette négresse a perdu son enfant.
S'adresser au No 34, rue Bienville. 30juin—15j

☞ La barque française ALEXANDRE, venant de Bordeaux, est en déchargement vis à vis la Monnaie. Les consignataires sont priés de faire prendre livraison de leurs marchandises sur la levée.
Les marchandises dont les permis n'auront pas été pris dans les cinq jours seront envoyées dans les magasins de la douane aux frais et risques des consignataires. A CARRIERE,
2 juil—4 25 Vieille Levée

☞ Le capitaine ni le consignataire de la barque française ALEXANDRE, ne seront responsables d'aucune dette que pourrait contracter l'équipage de ce navire. A CARRIERE,
2juil—4 25 Vieille Levée

☞ Le navire français BELLE ASSISE, venant de Bordeaux, est en déchargement dans la 1re municipalité. Les consignataires sont requis de faire prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée.
Les marchandises dont les permis n'auront point été pris dans le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics, aux frais et risques de leurs consignataires. G M LUCAS,
30juin—6f 30, Bienville

☞ Le capitaine et le consignataire du navire français BELLE ASSISE, ne seront responsables d'aucune dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire. G M LUCAS,
30juin—6f 30, Bienville

Bureau de la Compagnie des Remorqueurs Good Intent.
Nlle-Orléans, 3 juillet 1851.

DES propositions cachetées pour fournir à la compagnie des Remorqueurs Good Intent, vingt-un mille cordes de bon bois de frêne, seront reçues à ce bureau jusqu'au 14 du courant, à 10 heures du matin. Ce bois devra être délivré durant les 12 mois qui suivront le 1er d'août prochain.
4 j—8f WM WHANN, directeur.

BANQUE DES NEGOCIANS ET DES ARTISANS.
Nlle-Orléans, 3 juillet 1851.

LA Direction a ce jour déclaré un dividende de *quatre pour cent* sur les profits des derniers six mois, payable aux actionnaires le mardi 15 courant ou après, et aux actionnaires de New-York, le 1er août ou après.
4juil—8f G CRUZAT, Caissier.

POMPE D'ORLEANS No 21.

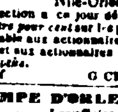

Les officiers et membres de cette Compagnie sont par le présent notifiés d'assister à l'assemblée mensuelle de cette compagnie qui aura lieu lundi soir, 7 du courant, à 7 heures et demie. La plus grande ponctualité est requise, attendu que des affaires importantes seront soumises à la Compagnie.
Ils sont aussi notifiés d'assister au lavage mensuel, dimanche matin, le 6 courant, à 7 heures précises.
Par ordre N. AUGUSTIN,
4juil secrétaire par intérim

Changement de domicile.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a transféré son magasin de modes de l'enseigne St-Philippe et Conti, dans la rue Royale, No 118, entre les rues St-Louis et Conti.
4 juil—3m TH. KOENIG.

D'UN commun accord la société CHR. RICHARD & LEIBY, est dissoute à dater de ce jour. M. Richard est chargé de la liquidation.
Nouvelle-Orléans, le 1er juillet 1851.
4 juil—3f 1ps

Tonneliers—Tonneliers.
DEUX excellens tonneliers, à vendre à l'amiable. S'adresser à B GUINAULT,
4 j—8f No 21, Passage de la Bourse.

EN débarquement du navire Belle Assise, de Bordeaux
28 barriques Montferrand;
56 do vin St Julien;
75 do vin de Bordeaux;
201 caisses vin rouge;
100 milliers bouchons à bouteilles;
6 do bouchons à dame-jeannes
50 paniers bouteilles vides, à vendre par
QUEYROUZE & LANGDORFF,
4 juil 13 et 15 St-Louis

EN débarquement du brick Silenzio, venant d'arriver, en 40 jours, le soussigné offre à vendre
2000 caisses citrons;
1000 stons d'ardoise;
200 ca. ses macaroni et vermicelli;
600 demi caisses do do
A vendre par D LANATA,
4juil 9—10, Jefferson

A VENDRE au drawback—600 paniers d'huile Plagniol. D LANATA,
4juil 9—10, Jefferson

INDIGO—7 surons Guatimala, supérieur, en magasin et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
4 juil 3 Front Levée

MELASSE—50 barils Mascovado, en déchargement du brick Telegraph, de Matanzas, à vendre par LABORDE & XIQUES,
4 juil 3, rue Front

CIGARES—Un grand assortiment de Cigares de la Havane, tels Principes et cigares d'habitation, des meilleures manufactures, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
4 juil 3, Front Levée

CAFE—Prime vert, de la Havane, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES,
4 juil 3, Front Levée

BRIQUES A PEU de Pensacola et de Pittsburg—25,000 de Pittsburg et 30,000 de Pensacola, à vendre par THOS. BLOIS,
4 juillet 91, rue des Magasins

CIMENT—[illegible] ciment romain, ciment Rosendale [illegible] en débarquement [illegible], à vendre par
THOS. BLOIS,
4 juillet 91, rue des Magasins

CHAUX—300 [illegible]
4 juillet 91, rue des Magasins

CHAUX DE THOMASTON—700 barils chaux de pierre, à vendre par THS. BLOIS,
4 juillet 91, rue des Magasins

BRIQUES à feu anglaises—30,000 briques anglaises, à vendre par THS. BLOIS,
4 juillet 91, rue des Magasins

AMANDES—[illegible] à vendre par [illegible] FUENTES & CO,
4juil—6 22, Vieille-Levée.

VIN de Madère—Importation directe—12 demi pipes vieux et supérieur, en magasin et à vendre par Fdo DE FUENTES & CO,
4juil—6 22, Vieille Levée.

SARDINES à l'huile—1000 demi boîtes B. Guillou, 1000 do Chatelain & Besnet, 1000 do Coutée & Martin, 3000 quarts do Chatelain et Besnet, 1200 do Coutée et Martin, 800 boîtes B. Guillou, en magasin et à vendre par
Fdo DE FUENTES & Co
4juil—6 22, Vieille-Levée.

HUILE d'olive—400 caisses véritable huile J. Plagniol de 24 onces, en magasin, à vendre par Fdo DE FUENTES & CO,
4 juil—6 22, Vieille Levée.

VIN Rouge—récemment reçu par le navire Salamander de Bordeaux—94 barriques vin rouge, 36 do vin blanc, en magasin, à vendre par
Fdo DE FUENTES & CO,
4juil—6 22, Vieille-Levée.

VIN rouge—récemment reçu par le navire Belle Assise de Bordeaux—
137 barriques vin rouge supérieur St-Capsis,
100 caisses do St-Estèphe.
A vendre par Fdo DE FUENTES & CO,
4juil—6 22, Vieille Levée.

COGNAC—35 quarts de pipe, J & J Frem & Co
25 huitièmes de pipes J & J Frem & Co.
10 do do Longpuy 1825.
10 quarts de marque Washington.
20 do vieux Cognac Larochelle.
30 do très supérieur vieux Cognac R R
12 huitièmes de pipe marque Eagle, à vendre par Fdo DE FUENTES & CO.
4juil—6 22, Vieille-Levée.

CHANDELLES—25 caisses Bougies de la Villette, supérieures, à vendre par
Fdo DE FUENTES & CO,
4juil—6 22, Vieille Levée

CAPSULES à bouteilles.—50,000, Nos 14, 13, 14 et 15, en magasin, à vendre par
FDO DE FUENTES & CO.,
4 j—6f 22, Vieille Levée.

VIN ROUGE en caisses et barriques.—10 barriques Montferrand, 40 do Cantenac Médoc, 8 do Margaut Médoc, 50 barils St Julien, 45 do St-Estèphe, 100 caisses vin rouge St-Julien, 125 do do Margoul, 200 do do St-Estèphe, en magasin, à vendre par FDO DE FUENTES & CO.,
4 j—6f 22, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—Constamment un choix de cigares des meilleures manufactures, tels que Regalias, Imperiales, Millares, Londres, Panetelas, Prensados, Damas, etc., à vendre par FDO DE FUENTES & CO.,
4 j—6f 22, Vieille Levée.

GENIEVRE de Hollande—9 pipes marquées Bill sous les clefs de la Douane, et à vendre par
FDO DE FUENTES & CO.,
4 j—6f 22, Vieille Levée.

FARINE DE RIZ—Pour l'usage des familles, à vendre par CONVERSE & Co,
3 juillet 97, Tchoupitoulas

AVIS—Les créanciers de feu W. H. Van Rensselear sont invités à passer chez les soussignés pour recevoir leurs dividendes.
EUG. ROCHEREAU & Co,
2 juil 17 et 19, rue St-Louis.

EN débarquement de la barque Alexander, de Bordeaux:
55 caisses vin rouge; 24 barriques do; 12 do vin blanc; 8 demi pipes cognac, à vendre par
JEAN PINSE,
2juil Enc. Royale et St-Pierre

COGNAC—10 demi pipes Maglory 1834;
10 quarts pipes Maglory 1834;
15 demi pipes J Erard;
20 quarts do do
20 barils do do
En déchargement du navire Alexandre, de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS,
2juil 31, Vieille Levée

EN débarquement des navires Belle Assise et Alexandre, de Bordeaux:
76 barriques vin rouge ordinaire;
12 do do Cantenac;
40 caisses sardines de Nantes;
300 do vin rouge St-Julien;
110 do do Rauzan;
50 do do Bel Air;
30 do do Lafitte;
30 do do Latour;
25 do do Haut Brion, à vendre par
FERROS FRERES,
3 juillet 247 et 249, rue Royale encoig. Dumaine

EN débarquement du navire Alexander, venant de Bordeaux:
40 barriques vin rouge St Julien,
48 quarts de pipes eau de vie de C Marquet;
5 demi do do J Hennessy & Co;
20 quarts do do
5 demi do do Martel & Co;
5 quarts do do do
5 octaves do do do
5 demi do do Otard Dupuy & Co
10 quarts do do Pinet Castillon & C
20 quarts do do do
A vendre par EUG ROCHEREAU & Co,
2juil 17—19, rue St-Louis

INDIGO de Guatemala—20 surons, en magasin et à vendre par P CUSACHS,
3 j Enc. Royale et St-Philippe.

ANIS—3 balles anis très frais, à vendre par
P CUSACHS,
3 j Enc. Royale et St-Philippe.

SODA—10 boucauts, à vendre par
P CUSACHS,
3 j Enc. Royale et St-Philippe

HUILE de lin—5 boucauts, à vendre par
P CUSACHS,
3 j Enc. Royale et St-Philippe

840,000 Cigares de la Havane de toutes les qualités et des meilleures marques, telles que: Cabanas, Figaro, Partagas, Lord Wellington, Dos Hermanos, Danubio, La Creole, La Arcada, Tres Marias, Madrilena, Uguez, El Sol, Sevillana, Fragancia [illegible], en magasin et à vendre par D BORNIO Jr,
30 mai 34, rue Gravier

Compagnie et Banque du Canal de la Nile. Orléans.
Nouvelle Orléans, 23 juin 1851.
LES directeurs de cette institution ont, ce jour, déclaré un dividende de quatre pour cent (4 o/o) sur les profits des derniers six mois, payable à dater du 1er lundi de juillet, et à New-York à dater du 1er d'août prochain.
SAM. C. BELL,
24 juin—3ps août Caissier

DISPARU.
UN jeune garçon nommé GEORGES, âgé d'environ seize ans, appartenant à une famille respectable de couleur, a disparu depuis le jour de la St Jean, 24 juin—Il avait pour habillement une veste de drap jaune, un pantalon de cotonnade et un chapeau de paille à larges bords; il est haut de stature et d'une figure mince et un peu jaunâtre. Toute information sera reçue avec gratitude à la grocerie No 145, rue de la Nouvelle Levée, entre Ursulines et Hôpital. 1 juil—3

Dissolution de Société.
LA société ci devant existante sous la raison de SYKES, HYDE & Co, expire aujourd'hui par limitation.
R. B. Sykes est chargé de la liquidation des affaires de ladite société.
Signé R. B. SYKES,
E. F. HYDE,
Par procuration, R. B. SYKES,
JAS. T. DANIELS.
Nlle-Orléans, 30 juin 1851.

R. B. SYKES est aussi chargé de la liquidation des affaires de l'ancienne société de SYKES, HYDE & Co.
Signé R. B. SYKES,
E. F. HYDE,
Par procuration, R. B. SYKES.
Nlle-Orléans, 30 juin 1851.

LES affaires d'encan seront continuées comme par le passé au No 51, rue des Magasins, par et pour le compte du soussigné.
1 juil—1, 2, 3, 4 et 7 R. B. SYKES, encanteur.

AVIS—Mme DUBALEN informe les dames et ses connaissances, qu'elle quitte les affaires pour cause de santé, et qu'elle reprendra en mois de septembre prochain le même genre d'affaires.
4juil—3f

CINQ DE RECOMPENSE.
IL a été volé chez la soussignée demeurant rue Bourbon, No 336, dans la journée d'hier:
4 couverts d'argent simples marqués A S,
1 do do R A,
1 cuiller do M B.
La récompense ci-dessus sera payée pour l'arrestation du voleur ou la remise des dits objets.
1er juillet—3f AYTE BOUTIN

CHAPEAUX PAILLE pour hommes—4 caisses, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
3juil 36, rue de Chartres

IODURE DE POTASSIUM—1 caisses Iodure de 50 flacons, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
3juil 36, rue Chartres

GELATINE—1 boucaut, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
3juil 36, rue de Chartres

VEAUX CIRÉS—40 douzaines, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
3juil 36, rue de Chartres

EAU DE VIE—A Seignette et autres marques de Cognac et Charente, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
3juil 36, rue de Chartres

VIN ROUGE—40 barriques en débarquement de la Belle Assise, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
3,juil 36, rue de Chartres

HUILE—30 barils Graisse et 50 barils huile d'Eléphant, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
2 juil 15, Tchoupitoulas.

WHISKEY—100 barils Warren supérieur, à vendre par SECCOMB & VOORHIES,
2 juil 15, Tchoupitoulas

JAMBONS—100 tierçons Sugg & Shaw, Scholey & Hough, et autres marques jambons passés au sucre, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
2 juil 15, Tchoupitoulas

BŒUF—50 barils, 100 demi do Mess de Davis, à vendre par SECCOMB & VOORHIES,
2 juil 15, Tchoupitoulas

CHANDELLES—400 caisses Vernis Shield, 100 do Etoile, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
2 juil 15, Tchoupitoulas

SAVON—300 caisses Verdin Shield & Che Omine Ordre, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
2 juil 15, Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Alexandre, de Bordeaux.
44 barriques vin rouge bon ordinaire, à vendre par PAUL LACROIX,
2 juil 13, rue Toulouse

25 CAISSES vin blanc qualité Yquem très supérieur, en magasin et à vendre par
H NOEL & GUIRAUD,
1 juil 163, rue Royale

58 Caisses vin de Bordeaux très vieux, Lafitte, Margaux, &c, en magasin et à vendre par
H NOEL & GUIRAUD,
1 juillet 163, rue Royale

CHAMPAGNE—25 paniers champagne Aï Mousseux, en magasin et à vendre à bas prix pour clore une facture, par
H NOEL & GUIRAUD,
1juil 163, rue Royale

VIN BLANC—50 barils vin blanc, en magasin et à vendre par
H NOEL & GUIRAUD,
1juil 163, rue Royale

LIQUEURS—1 [illegible] Curaçao [illegible] En magasin et à vendre par
H NOEL & GUIRAUD,
1juil 163, rue Royale

VIN de Bordeaux—40 barriques vin de Bordeaux supérieur, St Estèphe, Pauline, St Julien &c. en magasin et à vendre par
H NOEL & GUIRAUD,
1 juil 163, Royale

DAMES-JEANNES—80 de 5, 3, 2 et 1 gallons, en magasin et à vendre par
H NOEL & GUIRAUD,
1er juillet 163, rue Royale.

VIN ROUGE—224 barriques vin rouge, en débarquement du navire Belle Assise, de Bordeaux, et à vendre par
H NOEL & GUIRAUD,
1er juillet 163, rue Royale.

HUILE de baleine—3000 gallons huile de baleine épurée, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
1juil No 29, Vieille Levée

HUILE DE LIN—300 gallons crue et cuite, à vendre par
W F VREDENBURGH & CO,
1juil 29, Vieille Levée

VITRES—500 caisses assorties de Waterford, à vendre par
W F VREDENBURGH & CO,
1juil 29, Vieille Levée

BLANC DE CERUSE—20 barils pur et No 1, à vendre par
W F VREDENBURGH & CO,
1juil 29, Vieille Levée

MASTIC—40 barils en vessies et en ferblanc, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
1juil 29, Vieille Levée

SALERATUS—100 colis de New York, à vendre par W F VREDENBURG & Co,
1juil 29, Vieille Levée

EN débarquement du navire Alexander, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
16 quarts pipes vieux cognac, marque E Gourry;
1 do do très vieux do do;
A vendre par NUMA LACOSTE,
1juil 147, rue Royale

VINS en caisses—2500 caisses vin rouge et blanc, diverses marques, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par
NUMA LACOSTE,
1juil 147, rue Royale

VINS en barriques pour familles, de divers crus—250 barriques vin rouge St Julien, Floirac, St Estèphe, St Emilion, Chateau Margaux, Chateau Léoville, Chateau Latour, à vendre par
NUMA LACOSTE,
1juil 147, rue Royale

GRUAU ET FARINE de maïs fraîchement moulu, à vendre par CONVERSE & Co,
1 juil 97, Tchoupitoulas

FRUITS SECS—40 barils pommes et pêches sèches, à vendre par CONVERSE & Co,
1juil 97, Tchoupitoulas

GROS CORNICHONS—130 caisses de différentes marques, à vendre par
CONVERSE & Co,
1juil 97, Tchoupitoulas

CLOUX—40 barils de grandeurs assorties, à vendre par CONVERSE & Co,
1juil 97, Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Belle Assise, de Bordeaux:
94 barriques vin rouge Cantenac;
4 do do do St Estèphe.
A vendre par V & E MAIGNAN,
1juil 85—87, St Louis

EN déchargement du navire Alexandre, de Bordeaux:
60 barriques vin rouge Chateau Bellevue;
4 balles bouchons.
A vendre par V & E MAIGNAN,
1juil 85—87, St Louis

EN débarquement du navire Belle Assise, de Bordeaux, arrivé le 28, et à vendre par le soussigné.
300 demi boîtes truffes pures, du Périgord, nouvelle récolte;
300 demi boîtes cèpes à l'huile;
100 demi boîtes champignons;
100 grandes do do;
60 demi boîtes lamproies fraîches, de la dernière pêche;
200 livres saucissons des Pyrénées;
300 do saucissons d'Arles.
En magasin—30 doux. fromage tête de maure;
20 meules gruyère;
33 barriques vin vieux 1844, Chateau Latour.
JEAN PINSE,
1juil enc. St Pierre et Royale

EN débarquement des navires Salamander, Belle Assise et Alexandre, de Bordeaux,
48 barriques vin blanc,
46 do do rouge,
5 1/2, 10 1/4 et 10 pièces eau-de-vie de Laurent et Duprat, "La Rochelle,"
5 1/2 et 20 1/4 eau-de-vie de Pinet Castillon & Co, "Cognac."
THOMAS PINET & CO.,
1er juillet 20, rue Conti.

1 CAISSE vanille, 1ère qualité, reçue par un des derniers arrivages du Mexique à vendre par
J. N. CURRIEN,
30 juin rue de Maine, No 32.

BŒUF—30 barils mess, prime et 8 bœuf, à vendre par C T BUDDECKE & Co,
30 juin 100, rue Tchoupitoulas.

BŒUF—200 barils prime, cross à l'inspection, à vendre par C T BUDDECKE & CO,
30juin 100, rue Tchoupitoulas.

BOUTEILLES—30 paniers bouteilles à Madère, en magasin et à vendre par
C T BUDDECKE & CO,
30 juin 100, rue Tchoupitoulas.

EN magasin et à vendre par le soussigné:
80 barriques vin rouge Montferrand, bon
20 barriques vin rouge do pour famille;
20 barils vin blanc Haut Sauternes;
500 paniers anisette Sec; 200 cais. marasquino;
800 do do surfine; 75 " eau verte;
800 do do superfine; 50 " dantzick;
150 caisses sirops; 75 paniers guignolet;
125 do liqueurs assorties fines;
75 do do do surfines;
150 do do do superfines;
30 do fruits à l'eau de vie;
100 do absinthe de diverses marques,
150 do vin de différentes qualités;
Cognacs ordinaires et de marques supérieures; Genièvre, Madère, whisky [illegible] rum, meracino, amer, etc. P BOUNIEU,
1juin 108, St. Louis, entre Chartres et Levée

Célébration

Célébration

du 75me Anniversaire de l'Indépendance Américaine.

Programme.

ESCORTE MILITAIRE,
Musique,
Grand Marshall.
Maire de la Nlle-Orléans et Recorders des trois Municipalités.
Comité d'arrangement.
Orateur du jour et lecteur de la Déclaration de l'Indépendance.
Conseil-Général.
Aldermen des trois Municipalités.
Marshal.
Musique.
Vétérans de 1814—15.
Officiers de l'Armée et de la Marine des Etats-Unis.
Les Volontaires de la Louisiane qui ont fait la campagne du Mexique.
Gouverneur de l'Etat et son Etat-Major.
Major Général John Lewis et son Etat-Major.
Officiers de la milice.
Membres du Sénat et de la Chambre des Représentants.
Régents de l'Université de la Louisiane.
Faculté de droit de l'Université de la Louisiane.
Faculté médicale de l'Université de la Louisiane.
Surintendant de l'instruction publique.
Secrétaire d'Etat, Trésorier, Auditeur des comptes publics.
Ingénieur civil et arpenteur-général.
Consuls étrangers.
Juges de la Cour Suprême.
Juges des Cours de District de l'Etat.
Annotateurs des Hypothèques et des Aliénations.
Juges des Cours des Etats-Unis.
Avocat du District et Marshal de E. U.
Collecteur du Port, Officier Naval, Surveyor de la Douane et Maître de Poste.
Registre et Receveur du bureau des Terres des Etats-Unis.
Surintendant et officiers de la Monnaie.
Marshal.
Pompiers avec leurs bannières.
Marshal.
Directeurs, Professeurs et élèves des Ecoles Publiques.
Clergé.
Membres du barreau.
Membres des Sociétés Médicales.
Notaires publics.
Société de la Nouvelle Angleterre.
Marshal.
Francs-Maçons, Grande Loge et loges subordonnées.
Odd Fellows, Grande Loge et loges subordonnées.
Association de Bienfaisance Bergerman.
Association des ouvriers boulangers.
Sociétés charitables.
Société Hibernienne, St-Patrick, St André, Howard et Société de Tempérance Allemande.
Institutions [illegible] et autres sociétés.
Fils de la Tempérance.
Capitaines et Gardiens du Port.
Etrangers et Citoyens en Général.
Marshal.
Escorte Militaire.

Les associations qui ne sont pas mentionnées dans ce programme sont respectueusement invitées à se joindre à la procession, où des places leur seront assignées par le Grand Marshall.

La procession se formera à huit heures du matin, sur la rue du Canal, en face de l'emplacement de l'ancienne maison d'Etat, et partira par la rue du Camp jusqu'à Poydras, suivra la rue Poydras jusqu'à St-Charles, descendra la rue St-Charles jusqu'à la rue Royale, suivra la dite rue jusqu'au côté nord de l'Esplanade, suivra l'Esplanade jusqu'aux Remparts, et montera les Remparts jusqu'à la Nouvelle Place d'Armes, où la déclaration de l'Indépendance sera lue, et un discours prononcé; après quoi la procession se dispersera.

Un salut sera tiré le 3 au coucher du soleil, et le 4 au soleil levant, à midi et au soleil couchant.

Par ordre du comité d'arrangement.

Afin de faciliter la formation de la procession, pour l'anniversaire de notre indépendance nationale, le grand Marshall ordonne:

1—Que le major général John L. Lewis, commandant la première division de la Milice de la Louisiane, fera placer à huit heures du matin, cette partie de la Légion qui doit former la tête de la procession sur la rue du Canal, s'appuyant sur la rue St-Charles, et la portion qui doit former la clôture sera sur la rue du Canal, le côté droit s'appuyant sur la rue Royale.

2—Les voitures destinées à la procession se placeront sur la rue Philippa, la tête faisant face à la rue du Canal.

3—Les pompiers se formeront sur le côté Nord de la rue du Canal, le côté droit s'appuyant sur la rue des Remparts.

4—Les Francs Maçons, Odd Fellows, Fils de la Tempérance et autres sociétés incorporées, se formeront selon l'ordre du programme, dans la rue Royale, le côté droit s'appuyant sur la rue du Canal.

Aussitôt l'arrivée des différens corps aux endroits désignés, ils seront immédiatement rapportés au Grand Marshall, qui tiendra son quartier général en face de l'emplacement occupé par l'ancienne maison d'Etat. GEORGE ALLAN,
Grand Marshall

AVIS—Les Marshalls s'assembleront à la salle du Conseil de la Première Municipalité cet après-midi, 3 courant, à cinq heures, afin de recevoir les instructions du Grand Marshall, qui a nommé pour ses aides les personnes suivantes:

J H Marks, L Duriguend Jr, John Adams, Oscar Daubert, Alexander Dumas, Eugène Blanc, Richard Faulkner, E Westholtz, F Conrad, J B Ducoing, C W Dewigre, Jos Brennan, F Hodgman.

BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLEANS.
3me COMPAGNIE.

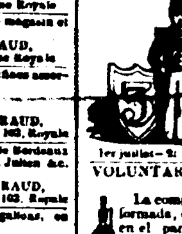

La Compagnie prendra les armes vendredi 4 juillet, à 5 heures précises du matin, en grande tenue de réception et pour célébrer le 75me anniversaire de l'Indépendance Américaine.
Réunion à l'Arsenal.
Par ordre du capitaine.
J. McLELLAND,
1er juillet—2f Sergent-Major.

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

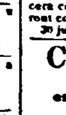

La compañia tomará las armas y uniformada, con pantalon blanco, se reunirá en el parage acostumbrado, el viernes proximo, 4 de julio, á las 6 de la mañana, con el fin de celebrar el aniversario de la independencia de los Estados Unidos, y para una revista de inspeccion.
De orden del capitan,
CAYETANO PACUE,
30 junio Sargento lo.

PENDANT mon absence de cette ville, M. Gabriel Lessmont, encanteur public, me remplacera comme crieur, à toutes les ventes qui me seront confiées. BERNARD TURPIN,
30 juin—15

CHARLES BYRNE,
MANUFACTURIER D'OBJETS en cuivre, tole, et ferblanc,
ET MARCHAND DE
POELES, GRATES, BARRES DE GRATES, &c.
A constamment en mains un assortiment complet de FERBLANTERIE ET D'ARTICLES EN CUIVRE, POELES, TUYAUX DE POELES, ETC.
Et on exécute sous le plus bref délai, à des prix raisonnables.
☞ Le plus grand soin sera donné aux ordres qui lui parviendront de la ville ou de la campagne.
4 juin

CAFE A LOUER.
L'ETABLISSEMENT connu sous le nom du Café Magnolia, situé rue de la Douane, entre Royale et Passage de la Bourse. Pour les conditions s'adresser à LEOPOLD JEANNET & Co.
25 juin 22, St Louis

EN débarquement du navire Belle Assise, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
200 barriques vin rouge;
20 do do blanc;
16 demi barriques vin blanc;
100 barils vin blanc. G M LUCAS,
30juin—1m 30, Bienville

VINS—700 caisses vin avec capsules et étiquettes, en débarquement du navire Belle-Assise, et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
30 juin 30, Vieille Levée

PRUNEAUX—80 caisses de 16 à 24 bocaux, très frais, en débarquement du navire Belle-Assise, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
30 juin 30, Vieille Levée

VINS en caisses—3000 caisses différens crus, en magasin et à vendre par A CARRIERE,
30 juin 25, Vieille Levée

EN débarquement du navire russe Salamander, venant de Bordeaux:
45 barriques vin rouge Côtes de Bourg,
3 do do Queyries Housquebie,
8 demi pipes } eau de vie Cognac coloré, Jas.
15 quarts do } Hennessy & Co.
A vendre par A CARRIERE,
30 juin 25, Vieille Levée

EN débarquement du navire français Belle Assise, venant de Bordeaux:
40 barriques vin rouge Montferrand,
2 demi-pipes eau de vie de Cognac,
5 quarts dito, supérieur fine champagne.
5 huit dito celebrated Brandy wine,
A vendre par A CARRIERE,
30 juin 25, Vieille Levée

HUILE d'olive—170 paniers huile Jas Plagniol véritable, en magasin et à vendre par
A CARRIERE, 25, Vieille Levée

EAUX DE VIE de Castillon jeune—1 quart de pipe, 5 huitièmes do, 2 huitièmes pipes M. Castillon jeune, 1825 et 1815, en magasin et à vendre par A. CARRIERE,
30 juin 25, Vieille Levée

VIN rouge pour famille:
25 barriques vin rouge St-Julien et Margaux, Médoc;
10 barriques vin rouge Pauillac Médoc,
32 do do St-Estèphe Médoc;
11 do do Cantenac,
27 do do Valeyrac do;
20 do do Veuve Bachelot,
30 do do Milon Pauillac,
12 do do Pronguey Lalande,
11 do do Bodegain Léognan,
20 do do St-Emilion Médoc,
45 do do St Seurin de Cadourne;
21 do do Queyries Housquebie,
En magasin et à vendre par
30 ja A CARRIERE, 25 Vieille Levée

EN débarquement du navire Belle Assise, de Bordeaux:
50 barriques vin rouge bon ordinaire;
16 demi do vin rouge;
15 do vin blanc Preignac, à vendre par
PAUL LACROIX,
30 juin 13, rue Toulouse

COGNAC ET ABSYNTHE—35 quarts Cognac quatrième preuve.
10 huitièmes do do do.
30 caisses absynthe, à vendre par
PAUL JUGE FILS & Co,
30 ja 27 rue St Louis

VINS BLANCS—30 barils vin blanc Haut Sauternes:
25 do do do Haut Barsac;
20 do vieux do Ht Sauterne Ch Rieussec;
50 caisses do do do;
150 do do vin blanc Sauterne, M Sue, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co,
30 ja 27 rue St Louis

Habillemens d'Hommes pour l'Eté.
26, RUE DE CHARTRES.
NOUS avons reçu par le steamship "Winfield Scott," de New-York:
Un nouvel assortiment d'habillemens d'hommes, comprenant toutes les dernières modes d'été, que nous offrons en vente à des prix très modérés.
LAGAY & LEGARO,
13 juin 26, rue de Chartres.

EAU DE COLOGNE—[illegible] Farina, [illegible]
J Y DE BOANA,
1juin [illegible]

CANDIDAT POUR LE CONGRES.
MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer le col. THEODORE GAILLARD HUNT, comme candidat pour représenter au Congrès le second district. Sujet à la nomination d'une convention whig.

CANDIDAT POUR LE CONGRES.
☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. I. N. MARKS, comme candidat pour représenter le SECOND DISTRICT au Congrès, sujet à la décision d'une Convention Whig. 9joit

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. LOUIS BORDELON est candidat pour la place d'auditeur des comptes publics. L'élection aura lieu en novembre prochain

G. MEYNIER,
CANDIDAT POUR CONSTABLE,
De la Quatrième Justice de Paix.
Le 1er lundi de novembre 1851. 26 juin

F. M. GRASS,
Ex-collecteur, est candidat pour Assesseur.

ARMAND PELLERIN.
☞ Veuillez annoncer M. ARMAND PELLERIN, comme candidat à la place d'assesseur de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'élection du 3 novembre 1851. 26 ja

LUCIEN DUBUC
Est candidat pour la place d'assesseur de la Ville de la Nouvelle-Orléans. Election 3 novembre 1851.

MARCELIN ESNARD,
Est candidat à la place de Collecteur des Taxes d'Etat pour la Municipalité No Un. Election 3 novembre 1851. 16 juin—☞

☞ Nous sommes autorisés à annoncer J. B. DIONIS comme candidat à la place de collecteur de taxes d'Etat pour la Première Municipalité. L'élection aura lieu le 3 novembre 1851.

A. W. SCATES,
Le présent collecteur du Troisième District Représentatif est candidat pour collecteur d'Etat de la Seconde Municipalité.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. HENRY PEYCHAUD, comme candidat à la place de collecteur de taxes d'Etat pour la 1ere municipalité. L'élection aura lieu le lundi 3 novembre 1851.

S. VIONCA
Candidat à la place de Collecteur des taxes de l'Etat pour la Première Municipalité.
ELECTION, LUNDI 3 NOVEMBRE 1851.

CANDIDAT
Collecteur pour la Première Municipalité:
J. N. ELLIOTT.
Sujet à la décision du parti Whig, pour une réélection.

CANDIDAT.
Collecteur pour la Première Municipalité:
J. BARNES.

MIGUEL HERNANDEZ
EST CANDIDAT
POUR UNE REELECTION A LA PLACE DE
CONSTABLE
DE LA CINQUIEME JUSTICE DE PAIX.
☞ L'élection aura lieu le 3 novembre 1851.

AVIS—Le soussigné, assesseur pour le 4eme district représentatif, informe ses amis et les votans de la ville qu'il est candidat pour la place d'assesseur de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre 1851.
VICTOR DEJOUX.

EXPRES POUR LA CALIFORNIE,
DE DODGE & Co,
Via Chagres et Panama.

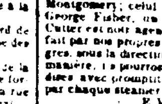

CETTE ligne offre tous les avantages désirables pour le transport direct des colis dans toutes les parties de la Californie et les îles Sandwich. Notre bureau à San Francisco est situé rue Montgomery; celui de Panama est dirigé par M. George Fisher, un de nos Associés. M. H D B Cutter est notre agent pour Chagres. Le service est fait par nos propres bateaux sur la rivière de Chagres, sous la direction d'un agent spécial, et de cette manière, la jourront expédier toutes les marchandises avec promptitude. Les colis seront envoyés par chaque steamer.
E W WILEY, ancien Agent de Dearing & Wiley,
20mars No 57, rue du Camp.

Dans l'affaire de la Municipalité No Un, demandant la nomination de trois commissaires pour estimer et assesser les dépenses pour l'ouverture de la rue du Canal et la construction d'un chemin en planche.

LES soussignés commissaires d'assessement de estimateurs, nommés par l'honorable 4me Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour estimer les dommages, pertes, avantages et profits résultant et occasionnées par les améliorations et l'ouverture de la rue du Canal, donnent avis par ces présentes à toutes les personnes intéressées, qu'ils ont présenté à la Cour le 24 juin courant, leur tableau d'estimation et d'assessement, pour être homologué et confirmé; que s'il n'est fait aucune opposition dans les dix jours qui suivront cette date, ledit tableau sera homologué et confirmé conformément à la loi.
(signé) D. PRIEUR,
JAMES P FRERET,
NEWTON RICHARDS.
26juin—10f Commissaires.

Maison française,
104, RUE DU CANAL,
Encoignure Bourbon.
UNE expédition tardive envoyée de Paris, vient d'être reçue par le soussigné; il informe les dames et le public en général [illegible]. [illegible]
R D FANIS

COLONIE FRANÇAISE.
Les Egalitaires a Tazewell County, Virginie.
LES familles françaises, suisses et autres, qui voudraient faire partie de cette association n'ont qu'à s'adresser au soussigné aussitôt que possible.
Cette association est spécialement agricole et industrielle. Il n'y a ni information, ni enquête préalables. Ces questions injurieuses et aristocratiques, d'où venez-vous? où allez-vous? que disiez-vous? que ferez-vous?...... sont défendues. Il suffit de déclarer au soussigné que l'on a une femme, un état, bonne volonté et qu'on aura bonne conduite envers les frères.
La quote part à payer, par famille, est minime. Cette quote part pourra être payée en marchandises ou en travail.
Lois générales: Egalité de salaire et de travail; pas de professions inutiles; pas de préjugés; éducation gratuite et obligatoire; vigilance active; un pour tous, tous pour un.
On peut toujours se retirer de la colonie et être payé pour le travail fait, si l'on n'est pas satisfait. Si l'on reste, on aura à perpétuité tous les bien-êtres de la vie; tandis que dans l'infernale société actuelle, l'ouvrier honnête et laborieux possède à perpétuité............ la misère, l'esclavage, les maladies, les tourments, les déceptions, des malheurs........
La colonie, avec 100 travailleurs seulement, peut réaliser, de 1852 à 1856, un bénéfice réel et cash de plus de $-3,000,000. Et la colonie peut aisément recevoir 2,400 familles.
Tazewell County est à la jonction des quatre Etats les plus riches de l'Union: Virginie, Caroline du Nord, Tennessee et Kentucky. La terre des Egalitaires est traversée par une rivière navigable, par des courants profonds et par le chemin de fer de ces quatre Etats. La température est modérée, l'air est vivifiant.
Présentement, s'adresser par lettre affranchie au DR. VIONIS,
25 juin ☞ New York, Etats Unis

Etamines!
Etamines pour grand deuil.
QUELQUES caisses de cet article viennent d'être reçues par les soussignés, ils les vendront à bas prix. U. LAROUSSINI & Co, au coin des rues Royale et Hôpital, Maison Rouge, sur la Levée, et encoignure Baronne et Poydras, près le marché.
P. S. A partir de ce jour, nous vendrons toutes nos marchandises à 25 0/0 de rabais. On s'en apercevra facilement en venant marchander, lesquelque ce soit de nos articles. 13 n

TOILES D'IRLANDE.
P. & E. REILLY & CO.,
Encoignure Royale et Canal,
VIENNENT de recevoir un envoi de leurs toiles sans apprêt, dont la qualité supérieure est si bien connue.
En conséquence des réparations et agrandissements qu'ils ont à faire à leur magasin dans le courant de juillet, ils ont décidé de vendre cet envoi aux conditions déjà établies pour leurs autres marchandises depuis le 9 courant, C'EST A DIRE A 20 POUR CENT DE REDUCTION REELLE!
Toiles 4/4 garanties, de 5 50 à $10 la pièce.
Toiles à draps 10/4 depuis 75 cts.
Double damassé de 8/4 à 12/4;
Nappes et serviettes unies et damassées,
Bris de fil et bobinet à moustiquaire;
Rideaux brodés en mousseline et dentelle;
Tulles et batistes imprimées,
Bandes brodées en jaconat et mousseline,
Jaconats français nouveaux à 25 cts; do anglais bon marché 10 cts; organdis 30 cts; barèges nouveaux de 25 à 75 cts; des Indes à carreaux 12 1/2; des Indes mille raies à 20 cts; des Indes noirs, jaconat uni noir, &c. 13ja

A LOUER—La maison à trois étages, située à l'encoignure des rues St-Louis et Dauphine. Elle pourra être livrée le 15 de juin. S'adresser à M. FATZO, à l'encoignure St-Louis et Passage de la Bourse ou 153, Vieille Levée
20 mai ☞

A LOUER—La maison de résidence en briques, No 137, rue Condé, contenant six grandes chambres, cabinets, chambres à domestiques, &c. S'adresser à
LABORDE & XIQUES,
21mai 3, Front entre Canal et Crossman

CHAPEAUX d'été supérieurs, pour habitation, à vendre par FROST & CO,
14 juin 10, rue des Magasins.

EN débarquement du navire Léonide, venant du Havre:
20 meules véritable fromage de Gruyère, à vendre par J N CURRIEN,
[illegible] 32, rue Dumaine

EN débarquement du navire Oséaxdo, de Bordeaux, à vendre par les soussignés:
[illegible] vin rouge St Julien;
[illegible]
V & E MAIGNAN,
[illegible] 85—87, St Louis

[illegible]

MAISON D'IMPORTATION FRANÇAISE
No 47, rue de Chartres.
NOUS informons nos amis et le public que nous avons ce jour formé une société sous la raison de P. J. MICHON & BARRAT pour l'importation directe de marchandises françaises et américaines.
27 juin—8 MICHON & BARRAT.

TH. MOREAU.
Rue Royale, encoignure Toulouse, et rue St-Charles, No 36.
Parfumeries fines et articles de Paris.
REÇU par le navire Carrack, du Havre, un assortiment se composant de 150 douzaines de chemises toile fine, du premier chemisier de Paris; chemises devant toile, chemises coton, chemises toile mécanique, chemises Monte Christo couleur, chemises couleurs, d'enfants de 8 à 14 ans;
150 douzaines chaussettes blanches et écrues depuis $1 la douzaine;
25 douzaines gilets et caleçons coton blanc et écru pour l'été;
Pantalons toile fine assortis de tailles,
Gants fil d'Ecosse, satin, peau (coupe Jouvin) pour hommes et pour dames;
Grand choix d'éventails riches et ordinaires;
Forte partie de rubans unis et façonnés, audemoue du cours;
Un assortiment de bonnets tafetas gommé pour bains;
Velours noirs et couleurs pour bracelets;
Assortiment de mercerie, lapmerie, tabletterie et brosserie fine; articles de Paris.
NOTA—Th. Moreau prévient les dames qu'il a toujours en magasin un assortiment complet de cheveux, bandeaux, nattes, frisettes, &c, &c. Une spécialité de parfumerie fine;
Eau de Cologne double à $1 le gallon;
Gazogènes pour eau de seltz et soda à $6 l'appareil. 25 juin

Victor Hébert,
PROVISOIREMENT RUE DE CHARTRES Nº. 114,
ENTRE ST LOUIS ET CONTI.
REÇU par le navire Carrack—Baudras Maladies Nerveuses—2 vols;
Compendium de Médecine—8 vols;
Bouchardat, Annuaire pour 1851;
Wahu idem idem;
Toullier, Droit Civil Français—7 vols;
Voltaire (Œuvres Complètes)—13 vols;
Chants et Chansons Populaires de la France.
Clavel, Histoire Pittoresque des Religions.
Pardieu, Excursion en Orient—1 vol;
Prisons de l'Europe—8 vols en 4 illustrés;
Manuel de Capitaliste.
Editions F. Didot et Carpentier.
Œuvres Choisies des Auteurs Anciens et Modernes
NOUVEAUTÉS.
A. Romieu—Le Spectre Rouge,
G. Sand—Claudie, drame;
A. Maquet—Valeria;
A. Dumas—Le Comte de Morcerf, drame;
M. Plachard—Drame interdit à Paris par la Censure;
Drames, Comédies, Opéras Comiques, Vaudevilles Nouveaux, &c;
200,000 COSAQUES (Fémels.) 25 juin

Victor Hébert,
Provisoirement 114, rue de Chartres, entre St. Louis et Conti.
REDUCTION REELLE DE 20 p. 0/0
FORCÉ pour cause de réparation, de quitter momentanément son magasin, et voulant pour sa réinstallation renouveler ses marchandises, Vor. Hébert informe les marchands et le public en général, que jusqu'à cette époque ses articles subiront une réduction réelle de 20 p. 0/0.
Librairie, papier peint, registres, fournitures de bureaux, livres élémentaires français et anglais, livres de Piété, cartes à jouer, &c. &c.
13juin—☞

Vor HEBERT.
Changement de domicile momentané
Pour cause de réparations à l'Hotel d'Orléans.
PENDANT la durée des travaux le magasin de librairie, papier peint, papeterie, articles de bureaux, &c., &c. de Vor HEBERT est provisoirement transféré rue de Chartres No 114, entre St-Louis et Conti. 13ja—☞

Compagnie de la Poudre du Hazard.
C. T. BUDDECKE et Co.
agents, rue Tchoupitoulas, No 100.
AYANT été nommés agents de cette grande manufacture, nous avons l'honneur d'annoncer au commerce que nous sommes maintenant prêts à remplir promptement tous les ordres qui nous seront donnés, quelque soit la quantité. La qualité de la poudre de la Compagnie du Hazard est non seulement garantie pour avoir autant, mais surpasse, dans les calibres [illegible] tout ou elle a été introduite et où elle a été connue. Cette manufacture de poudre est maintenant la plus grande des Etats-Unis. Tous colis de poudre sont [illegible], et les frais et dépenses seront remboursés. Nous avons toujours des qualités en main, en barils, demi barils et quarts, ainsi qu'en canisters en ferblanc très convenables pour les planteurs. N'importe quelle quantité sera délivrée aux prix réguliers à bord des steamboats ou à tout autre endroit, sur un ordre laissé à notre magasin.
23 mai—3m C T BUDDECKE & Co,
100, rue Tchoupitoulas

Hotel
TENU PAR EUGENE CAILLER,
A BILOXI.
EUGENE CAILLER a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'agrandir et d'embellir son Etablissement, où l'on trouvera mieux que partout ailleurs un confort des plus choisis et des plus succulents.
On y trouvera aussi un magnifique jardin très ombragé ainsi que deux spacieuses Cabanes à bains, l'une pour les Dames et l'autre pour les Messieurs.
Prix de la Pension:
Par Mois......$30—Quatre Repas par jour.
15juin—1m Via à discrétion.

HOTEL DE PROCTORVILLE.
A l'extrémité du Rail Road du Golfe du Mexique.

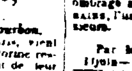

Le public est respectueusement informé que le soussigné a ouvert un HOTEL au Lac, à l'extrémité du Rail Road du Golfe du Mexique, et qu'il est prêt à recevoir les visiteurs, qui trouveront constamment une table bien assortie, principalement en poissons. Le propriétaire ayant pris des arrangements avec des pêcheurs pour avoir constamment du poisson et des huîtres. Vins et liqueurs des meilleures qualités ainsi que des appartemens pour les familles. Le tout à des prix modérés.
9 juin—3m B. MESTRE.

NEGRES DEMANDES—On a besoin de six nègres robustes, qui ne seront pas employés pour moins d'un an, par les soussignés.
DEPOUILLY & CAGNET.
10ja—1m Au Musée à côté du Vieux Bassin

AVIS—Les propriétaires et agents des non-résidents ayant des propriétés dans les limites du 5me District représentatif, compris entre les rues Canal, St Louis, le Bayou et les limites inférieures de la 1re Municipalité, sont priés de passer à mon bureau à 8 heures P. M., afin de s'assurer du montant de l'assessement de leurs propriétés, pour l'année 1851, et corriger les erreurs qui peuvent s'y trouver.
Bureau, 197, rue Conti, entre Remparts et Bassin.
12ja V. DEJOUX, Assesseur.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Wm WAKEMAN & Co., 79 & 81, ci-devant 76, Maiden Lane, New York, en face de l'ancien magasin, confectionnent et fabriquent tous les articles de toilette d'hommes, tels que chemises de peau, épais, soie et légères, en laine, angola de daim, mérinos, cotton, &c., tant américain qu'étranger.
Cols en satin, soie, bombazine, &c., de tous genres et qualités, écharpes de fantaisie en aus de couleur et noire.
Cravates de fantaisie, soie et satin, madras anglais, suisse, italien, prince Albert, satin indien écru.
Mouchoirs fil, coton, &c., bretelles dernier genre, fines suisses et anglaises, &c., gants en peau, soie, fil, &c., des dernières importations françaises et anglaises, bonneterie en mérinos, laine, soie fil et coton, robes de chambre en velours, cachemire, français, anglais et autres, de toutes qualités pour dames et messieurs.
Ceintures de Russie pour monter à cheval. Nous appelons plus particulièrement l'attention du public sur nos assortiments de caleçons, chemises de peau et bonneterie.
Wm WAKEMAN & CO., 79 & 81,
26mai—6août Maiden Lane (New York)

A VENDRE.
UN morceau de terre situé à Gentilly, à deux milles de la ville, mesurant un arpent de face au Chemin de la Crête, sur une profondeur d'environ sept ou huit arpents. Le pavage est à deux tiers de l'endroit, terre haute. Le dit morceau de terre est adjacent à la propriété de M. Curdière, sur l'habitation Fortin. S'adresser à Bonneval et Benit. 19 juin

ABS. Z. CAVELIER L. F. MAXENT
Cavelier & Maxent
Rue Royale, No 169,
INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. Cavelier, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. C. Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses. 6 juil

EN débarquement du navire Isaac Newton, venant de Bordeaux.
80 barriques vin rouge C C Queyries, pour familles,
8 do do " La Mission,
4 do do " do
100 caisses do " do
100 do do " Haut Brion, 18[illegible]
A vendre par CAVELIER & MAXENT,
4mars 169, rue Royale

A. Hernandez,
Grand Magasin de Cigares et Tabac extra-fins de la Havane.
RUE ROYALE, 136, HOTEL ST.-LOUIS.
M. HERNANDEZ a l'honneur de prévenir le public que son nouvel établissement situé à côté de celui qu'il occupait rue Royale, entre St-Louis et Toulouse (Hôtel Saint-Louis), est maintenant ouvert.
Tout ce que le luxe et l'élégance peuvent exiger a été réuni dans ce magasin. On y trouvera constamment des tabacs de toutes marques, de première qualité, des cigares de premier choix. Il ne négligera rien pour se munir de ce que le marché de la Havane peut offrir de plus recherché, et il espère que le public lui continuera dans son nouveau local le patronage qu'il lui avait accordé dans l'ancien.
11 janv—e

EN MAGASIN—Un assortiment de vins rouges et blancs en barriques et 1/4 barriques, en caisses en grandes et demi-bouteilles, vins de Porto et de Madère, Muscat de Frontignan, liqueurs assorties, absinthe de la marque Berthoud frères, gruyère, cornichons, bière d'orange, bouchons, etc.
A vendre par A COUTURE & RAMON,
29 juin 13, Bienville

CIRE BLANCHE en tablettes—4 caisses reçue de New York, à vendre par
P CUSACHS,
24ja Enc Royale et St Philippe

COLLE FORTE—25 barils qualité supérieure, à vendre par P CUSACHS,
24ja Enc Royale et St Philippe

LITARGE—2000 liv. en petits de différents poids, à vendre par P CUSACHS,
24ja Enc Royale et St Philippe

OR EN FEUILLES—60 paquets d'or en feuilles très foncé, à vendre par
P CUSACHS,
24ja Enc Royale et St Philippe

MAGASIN A LOUER.
LE magasin No 12, Nouvelle Levée. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
LEOPOLD JEANNET & Co,
25 juin 22, St Louis

BUREAU OU BOUTIQUE A LOUER
[illegible]